



**OBSERVATOIRE CITOYEN POUR
L'INSTITUTIONNALISATION DE LA
DEMOCRATIE
(OCID)**

MODULE III.-

**« ARTICULATION ENTRE LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LE
BUDGET – PROGRAMME : PRINCIPES, METHODES ET OUTILS »**

I.- Objectif :

Ce Module III est divisé en trois parties. Les deux premières parties ont essentiellement pour finalité d'exposer dans un premier temps les démarches méthodologiques et de réflexion stratégique préalables à la formulation d'une Politique publique et dans un second temps les grandes orientations stratégiques de deux modèles de Politiques publiques alternatives proposés par l'OCID, dont notamment une Politique industrielle et de création d'emploi et une Politique fiscale et commerciale. La troisième partie de ce Module visera à mettre en relation ces deux Modèles de Politiques publiques alternatives avec une logique de Budget-Programme.

II.- Contenu :

**PARTIE 1.- Compte rendu-critique des Eléments de Politique publique en cours
en matière industrielle, création d'emploi, commerciale et fiscale**

**1.- Analyse et limitations en termes de conception des Politiques publiques gouvernementales en matière industrielle,
création d'emploi, commerciale et fiscale**

L'élaboration d'une Politique publique débute souvent par un travail d'inventaire sur l'existant, c'est-à-dire de l'ensemble des cadres stratégiques ou des documents de méthode relatifs à l'action publique dans les domaines concernés.

Dans le cadre du processus d'élaboration de nos deux Politiques publiques alternatives, nous avons tout d'abord procédé à un compte-rendu critique de tous les documents de stratégie sectorielle ou multisectorielle visant la promotion industrielle, la création d'emploi, le commerce et la réforme fiscale adoptés par le gouvernement haïtien au cours de ces 15 dernières années.

Au terme de ce travail de recension documentaire et d'analyse, nous avons pu relever pas moins de Six (6) grandes limitations conceptuelles, tels que :

- (01) le déficit d'« Appropriation nationale » de l'action publique concernée ;
- (02) leur « Dispersion » ;
- (03) leur déficit en termes de « Suivi-évaluation » ;
- (04) leur manque de « Cohérence » ;
- (05) l'absence d'encrage sur les problèmes de « Sécurité » ;
- (06) la définition du Cadre logique de ces Politiques publiques seulement en termes de projets plutôt qu'en termes de programmes.

En effet, notre première observation a été de constater une absence d'ancrage populaire de l'action publique liée aux Politiques publiques concernées. Comme c'est la coutume chez nous les éléments d'action publique relatifs tant à la Politique industrielle et de création d'emploi qu'à la Politique fiscale et commerciale ont été formulés par l'initiative exclusive du gouvernement, soit en dehors de tout « processus de consultation » de la classe politique et de la société civile haïtienne tant au niveau national que local.

La deuxième limitation conceptuelle observée est le fait que ces éléments de Politiques publiques soient consacrés dans des documents de méthode éparses et variés, ce qui donne lieu à un effet de « Dispersion » qui n'encourage ni une « priorisation » de ces actions par l'Etat ni une « reddition » de compte quant à leur mise en œuvre par les différentes instances concernées.

La troisième limitation conceptuelle que nous avons identifiée concerne le déficit de mécanisme de « Suivi-évaluation ». Les rares fois où cette fonction de contrôle de la progression ou de l'impact de l'action publique existe, elle n'est pas réalisée de manière rigoureuse.

Pour ce qui est de la quatrième limitation conceptuelle, l'analyse de ces documentations de base nous a permis également de constater un certain écart ou un certain paradoxe entre les discours qui justifient la mise en place de certains éléments de ces politiques publiques et des pratiques quotidiennes incohérentes maintenues par l'Etat. C'est le cas par exemple de près d'une dizaine de documents de politique consultés, dont l'objectif prioritaire affirmé est de promouvoir la promotion de la production nationale, voire même l'exportation de certaines filières agricoles, grâce à la relance de l'agriculture et le soutien au développement des agro-industries de l'agriculture, alors que les tarifs douaniers applicables jusqu'à nos jours sur les importations agricoles sont si bas qu'ils découragent, voire pénalisent les producteurs et investisseurs agricoles locaux.

La cinquième limitation observée dans le cadre du processus de conception de ces deux Politiques publiques se réfère à une marginalisation, voire même un désintérêt total pour la problématique de la sécurité, alors que le pays fait face depuis plusieurs années à une crise de sécurité qui a un impact néfaste même sur la conduite des affaires courantes de l'Etat.

En ce qui est de la sixième et dernière limitation observée, il est utile de souligner qu'en dehors de l'expérimentation depuis 2018 de la logique de budget-programme au sein des Ministères de la Santé, de l'Education et de l'Agriculture, les politiques sectorielles de l'Etat sont en général définies à travers des outils de « Projets » et non de « Programmes ». La faiblesse de cet instrument d'intervention publique en termes de durée et d'objectif ne permet pas à nos deux Politiques publiques d'avoir un impact durable et d'atteindre des résultats induits grâce à leur transversalité.

2.- Analyse et limitations en termes de mise en œuvre des Politiques publiques gouvernementales en matière industrielle, création d'emploi, commerciale et fiscale

Sur la base de notre analyse évaluative des éléments de Politique publique mise en œuvre dans les domaines industriel, de création d'emploi, commercial et fiscal, nous avons pu constater également une certaine contre-performance de l'action publique. Ce manque de résultats peut s'expliquer par au moins quatre (4) déficits liés à la mise en œuvre, dont :

- (01) ***Difficultés liées au financement de ces Politiques publiques*** : L'absence de financement ou le non-respect des engagements financiers soit de la part de l'Etat soit de la part des partenaires internationaux a impacté négativement l'exécution de nombreuses actions ou activités consacrées dans le Cadre logique de ces deux Politiques publiques. A titre d'exemple, rappelons que le financement du Plan stratégique 2013-2016 du Ministère du Commerce et de l'Industrie était estimé à l'origine 4.65 milliards de gourdes, or, l'exécution dudit Plan n'a été couvert que par un taux de financement moyen de 10%. A ce rythme, il est difficile de parler d'« Efficacité » ou d' « Efficience » des activités mises en œuvre ;
- (02) ***Difficultés liées au déficit d'articulation du budget national aux objectifs prioritaires consacrés par les cadres stratégiques*** : Alors que tous les instruments de politique sectoriels ou multisectoriels conviennent de prioriser le financement de grands chantiers destinés à favoriser la croissance économique et la modernisation de l'Etat, les investissements réalisés dans le cadre de l'exécution du budget 2021-2022 se sont chiffrés seulement à neuf milliards de gourdes et n'ont concerné que le secteur de l'énergie. Pire encore, à un moment où les cadres stratégiques du MCI et du MEF tablent sur la promotion de la production nationale pour non seulement favoriser la création d'emplois massifs, mais aussi le développement industriel à partir des agrobusiness et une politique commerciale orientée vers l'exportation des filières porteuses, la part du secteur agricole dans le budget 2022-2023 n'est que 3.1%. Autant dire, ce manque de priorité accordé à l'investissement et à l'agriculture dans les instruments budgétaires atteste un déficit de « Cohérence » de l'action publique ;

(03) ***Difficultés liées à l'environnement politique et social*** : Depuis trente ans, le pays fait face à une instabilité politique quasi-permanente qui en plus de s'aggraver à partir de 2018 avec les pratiques de « Pays lock », s'est accompagnée d'une grave crise de sécurité, sans compter la crise sanitaire de COVID-19 et les catastrophes naturelles. Les situations de confinement, de troubles socio-politiques et de violences des gangs armés, résultant de ce contexte de crise multiforme n'ont, certes, pas seulement entravé les activités sociales et économiques du pays, elles ont aussi compromis le fonctionnement normal des institutions républicaines, ainsi que le déroulement harmonieux des principaux projets, programmes ou actions prévues dans les cadres stratégiques de certains ministères.

A titre d'exemple, alors que le PREPOC tablait déjà sur la création de 23 000 emplois directs chaque année, grâce à la dynamisation des investissements dans les secteurs agricole, touristique, d'infrastructures et textile, la permanence des situations de troubles socio-politiques et l'activisme des gangs armés ont poussé les investisseurs étrangers à la méfiance, voire à la fuite, lorsque certaines entreprises locales ne se délocalisent pas en République dominicaine ;

(04) ***Difficultés liées à l'absence de pilotage multisectoriel de certaines Politiques publiques*** : Outre le cadre stratégique des réformes des finances publiques, élaboré dans le prolongement du PME 2018-2023, dont le pilotage est assuré par une Commission multisectorielle, les instruments de politique que nous venons d'explorer sont dépourvus de mécanismes multisectoriels de coordination en dépit de leur nature transversale.

Certains aspects de ces Politiques publiques étant communs à plusieurs ministères ou secteurs, leur mise en œuvre autonome conduit certaines fois à deux difficultés. Dans un premier temps, elle génère une duplication de tâches, provoquant une dispersion des ressources de l'Etat. C'est le cas par exemple de la promotion des écoles techniques et professionnelles, dans le cadre de l'action publique visant la création d'emploi, laquelle est conduite de manière autonome à la fois par le Ministère des Affaires Sociales et du Travail et le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle. En deuxième lieu, cette transversalité peut aussi conduire à un télescopage ou un conflit d'autorité entre certains responsables ministériels co-chargés de la conduite de l'action publique considérée. Ce fut le cas de l'action dite « enquête sur la

transparence des finances publiques haïtiennes » prévue dans le cadre du programme de réforme des finances publiques. Cette consultation qui visait à mesurer le degré d'ouverture de ces institutions aux citoyens qu'elles sont appelées à servir devait cibler à l'origine trente (30) institutions publiques, dont seize (16) ministères, six (6) entités de contrôle et huit (8) organismes autonomes. Vu que la correspondance invitant ces organismes à y collaborer était signée par le titulaire du MEF, seulement onze (11), dont quatre (4) ministères, quatre (4) organismes autonomes et trois (3) entités de contrôle avaient accepté.

PARTIE 2.- Présentation des deux Politiques publiques alternatives

1.- Démarche méthodologique d'élaboration des deux Politiques publiques alternatives

Une Politique publique alternative s'inscrit dans une double logique, celle de renforcer d'un côté la « Légitimité » et de l'autre côté la « Pertinence » de l'action publique proposée en substitution. Dans l'idée donc de garantir que ces deux Politiques publiques alternatives soient conçues dans le respect de ces deux critères de qualité, nous avons pensé au préalable assurer une large appropriation de l'action publique concernée et son articulation avec les attentes réelles de la population, en recourant d'abord à deux démarches de collectes de données (l'une axée sur la recension documentaire et l'autre sur la consultation citoyenne et technique), puis à une analyse de risque contextuel :

1.1) Les démarches de collectes de données

- ***Démarche de recension documentaire*** : Dans le cadre de cette première démarche de collecte des données, nous avons pu mobiliser et analyser près d'une dizaine de Documents de stratégie sectoriels ou multisectoriels consacrant des éléments d'action publique dans les domaines industriel, de création d'emploi, de commerce et fiscal, tels :
 - le Plan stratégique national de Développement d'Haïti (PSNDH 2030) ;

- le Plan stratégique pour la croissance et l'emploi du Ministère du Commerce et de l'Industrie (PSMCI 2013-2016) ;
- la Vision stratégique du Ministère de l'Economie et des Finances (VSMEF 2018-2022) ;
- la Politique nationale de protection et de promotion sociales (PNPPS 2020) ;
- le Plan National de Gestion des Risques et des Désastres (PNGRD 2019-2030) ;
- le Plan de modernisation de l'Etat (PME_2018-2023) ;
- le Programme Cadre de Réforme de l'État II (PCRE II_2012-2017) ;
- Le Plan de Relance Economique Post-COVID-19 (PREPOC 2020-2023), etc.

Comme le témoigne le Compte-rendu critique exposé plus haut, cette démarche de recension documentaire nous a permis, certes, d'établir l'inventaire des principaux déficits conceptuels et obstacles pratiques qui ont affecté la performance de l'action publique mise en œuvre par le gouvernement haïtien dans les domaines industriels, de l'emploi, fiscal et commercial mais surtout d'être plus en adéquation avec le contexte dans le cadre du processus d'élaboration des deux Politiques publiques alternatives..

- ***Démarches de consultation citoyenne et technique*** : Au terme de cette deuxième démarche de collecte de données, nous avons pensé mener des entretiens auprès d'une douzaine de spécialistes, de responsables institutionnels et d'acteurs de la société civile, dont les Directeurs de cabinet des Ministères des Finances et du Commerce, la Responsable de la Direction du Travail du Ministère des Affaires sociales et du Travail, des économistes et professeurs d'université, des responsables de Partis politiques, etc.

Cette approche participative nous a conduit aussi à solliciter à travers une semi-méthode DELPHI sur deux phases d'entretien successives l'avis technique de trois spécialistes, dont un fiscaliste et deux économistes sur les orientations stratégiques et les objectifs prioritaires de ces deux Politiques publiques alternatives.

Dans l'idée de renforcer la légitimité populaire de ces dites Politiques publiques, nous avons intégré dans les Cadres logiques, les choix et préférences affirmés par un échantillon de citoyens lors de deux processus de consultation antérieurs, à savoir, la consultation citoyenne réalisée par l'OCID du 28 novembre au 2 décembre 2022 à l'issue d'une enquête par sondage et celle organisée par le PNUD et la Task force DDR-RVC du 10 au 28 février 2023 dans le cadre des dix (10) Forums départementaux sur la perspective d'élaboration d'un Plan national de lutte contre les violences communautaires.

1.2) L'Analyse de risque contextuel :

Comme tout document de Politique publique, le choix ou la détermination des grands axes ou orientations stratégiques d'une action publique ne dépend pas seulement des données informationnelles émanant des sources documentaires, des personnes ressources ou des parties prenantes, mais aussi d'un diagnostic descriptif et proactif du contexte, dénommé « Analyse de risque ». Cet exercice de réflexion évaluative sur les forces et faiblesses de l'existant et sur les menaces et opportunités futurs dans les champs de la Politique de promotion de l'industrie et de Création d'emploi alternative et de la Politique fiscale et commerciale permet de faire émerger à la fois des « faits porteurs d'avenir » et des « éléments catalytiques » qui peuvent être considérés soit comme des « vecteurs de changement » soit comme des « facteurs de contraintes » dans les deux champs de Politique publique considérés. Ces éléments de changement ou de contrainte sont consacrés dans la matrice SWOT suivante :

MATRICE SWOT (Strength/Weakness/Opportunity /Threat)

ENVIRONNEMENT INTERNE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Main d'œuvre disponible et bon marché ;</i> - <i>Disponibilité des ressources naturelles ;</i> - <i>La dévaluation de la gourde et son impact positif sur l'exportation ;</i> - <i>Présence d'Haïti dans les organisations économiques internationales ;</i> - <i>Système de taxation tournée essentiellement vers les secteurs porteurs de l'économie ;</i> - <i>Taux de pression fiscal le plus faible de la région ;</i> - <i>La jeunesse de la démographie haïtienne et ses potentialités ;</i> - <i>La qualité biologique de l'agriculture haïtienne ;</i> - <i>La sous exploitation des richesses marines de la mer territoriale et de la ZEE d'Haïti ;</i> - <i>Les grandes richesses culturelles haïtiennes et la nature sous-exploitée des côtes</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Fort déficit de la balance commerciale vis-à-vis notamment de la République dominicaine ;</i> - <i>Forte dépréciation de la gourde par rapport au dollar américain ;</i> - <i>Marginalisation des investissements directs dans les secteurs agricoles ;</i> - <i>Désintéressement des entrepreneurs locaux pour les secteurs productifs et l'innovation ;</i> - <i>Manque de valeur ajoutée haïtienne dans la chaîne de production industrielle ;</i> - <i>Augmentation abusive de la taille de l'administration publique pour répondre aux pressions sociales relatives au chômage massif ;</i> - <i>Absence de croissance en raison de structures économiques centrées plus sur le commerce que sur la production et la création de richesse ;</i> - <i>Sous-développement des secteurs techniques et professionnels, conduisant à un sous-emploi des jeunes ;</i> - <i>Accroissement du taux d'urbanisation anarchique en raison de l'exode rural dû au sous-développement de l'économie locale et des services dans les collectivités territoriales ;</i> - <i>L'absence de garantie foncière ;</i> - <i>Le non accès des jeunes au crédit ;</i> - <i>Le niveau défaillant des infrastructures ;</i> - <i>La détérioration de l'environnement des affaires ;</i> - <i>Les désastres naturels en série ;</i> - <i>Le déficit énergétique et technologique</i> - <i>Le manque de formation professionnelle et technique de la main d'œuvre ;</i> - <i>L'accroissement du taux d'urbanisation anarchique en raison de l'exode rural ;</i> - <i>L'Aggravation de l'insécurité et de la violence communautaire dans les grandes villes ;</i> - <i>L'impact de la pandémie du COVID-19 ;</i> - <i>La mauvaise gouvernance ;</i>

- *L'absence de vision de planification stratégique et de développement durable ;*
- *L'impact négatif du monopole ;*
- *La faiblesse des lois fiscales et manque de transparence fiscale ;*
- *La dimension pandémique de la corruption*

ENVIRONNEMENT EXTERNE

<i>OPPORTUNITES</i>	<i>MENACES</i>
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Position géographique du pays par rapport aux marchés nord-américains ;</i> - <i>La nécessité de délocaliser certaines chaînes de production dans des pays peu sensibles à la COVID 19 et aux conflits entre les grandes puissances ;</i> - <i>Intérêt de l'occident pour une agriculture bio ;</i> - <i>Le développement international du tourisme culturel</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le protectionnisme dominicain ;</i> - <i>Les subventions publiques étrangères de certains produits en concurrence avec la production locale ;</i> - <i>Le caractère restrictif du marché extérieur ;</i> - <i>La marginalisation diplomatique d'Haïti ;</i> - <i>Les dynamiques d'intégration sous-régionale excluant Haïti ;</i> - <i>Le manque de maîtrise de la concurrence du marché commun de la Caraïbe</i>

2.- Exposé des grands axes et orientations stratégiques de la Politique de promotion de l'industrie et de Création d'emploi alternative et de la Politique fiscale et commerciale

2.1) Les grandes orientations stratégiques des deux Politiques publiques alternatives

Sur la base des attentes de l'ensemble des citoyens, des experts et des acteurs institutionnels consultés et des données informationnelles issues de l'analyse de risque, nous avons compris que les Parties prenantes et le contexte actuel privilégieraient dans le domaine industriel et de l'emploi une Politique publique susceptible de garantir un redressement structurel des fondamentaux macro-économiques du pays, de lutter contre la famine, le chômage massif et capable du même coup de promouvoir l'amélioration des conditions d'existence de la classe moyenne et des couches populaires.

Tenant compte de tous ces enjeux et défis, nous avons donc conçu une Politique publique industrielle et de création d'emploi articulée autour de Quatre (04) grands axes stratégiques, associés à quatre Objectifs stratégiques, dont :

- Axe 1 : Production nationale : **Assurer le relèvement et la modernisation de l'agriculture et de la pêche ;**
- Axe 2 : Télécommunication et énergie : **Améliorer la qualité et l'accès des communautés aux ressources numériques et énergétiques ;**
- Axe 3 : Infrastructure et communication : **Moderniser les infrastructures routières et les moyens des transports en commun ;**
- Axe 4 : Formation et innovation : **Encourager le relèvement du niveau de compétence technique des créateurs et jeunes entrepreneurs haïtiens et le niveau professionnel de la main d'œuvre.**

Ces grands objectifs stratégiques ont été par la suite déclinés en Dix (10) Programmes, puis en Quarante-Deux (42) actions prioritaires, lesquelles consacrent justement le cadre logique de cette Politique publique industrielle de création d'emploi alternative (le draft du Cadre logique de cette Politique publique industrielle et de création d'emploi est exposé en Annexe 1).

Pour ce qui est de l'élaboration de la Politique publique fiscale et commerciale, ces données informationnelles et contextuelles nous ont permis de concevoir une Politique publique caractérisée par cinq (05) grands Axes stratégiques, correspondant à cinq (05) grands objectifs stratégiques, tels :

- Axe 1 : Gouvernance fiscale et budgétaire : **Renforcer la performance du système fiscal haïtien ;**

- Axe 2 : Relèvement commercial et développement durable : **Renforcer les parts des produits haïtiens sur le marché intérieur et extérieur ;**
- Axe 3 : Développement régional et local : **Optimiser les opportunités économiques des collectivités territoriales ;**
- Axe 4 : Environnement des affaires : **Améliorer la compétitivité et l'attraction d'Haïti au sein de la Caraïbe et dans le monde**

Les quatre (04) grands Axes stratégiques de la Politique fiscale et commerciale sont déclinés en Neuf (09) Programmes prioritaires, lesquels ont été décomposés en Soixante-Quinze (75) actions prioritaires, consacrant ainsi le cadre logique de la Politique publique fiscale et commerciale alternative (le draft du Cadre logique de cette Politique publique fiscale et commerciale est exposé en Annexe 2).

2.2) Les grandes aspects innovants de ces deux Politiques publiques alternatives

L'élaboration d'une Politique publique alternative tant en matière industrielle et d'emploi que dans le domaine fiscal et commercial ne se justifie pas seulement par le manque de performance de l'action publique mise en œuvre par l'Etat haïtien dans les deux champs, mais aussi et surtout par la nécessité d'engager un réel changement de paradigme au niveau de l'orientation stratégique de la Politique de développement de ce pays.

Parmi les programmes ou actions qui consacrent ce changement de paradigme et qui font de ces deux Politiques publiques de véritables politiques alternatives, il y a lieu de mentionner :

a) Dans le champ de la Politique industrielle et de création d'emploi :

- ***Le Programme visant la substitution des importations et la promotion de l'exportation*** : Les actions consacrées dans le cadre de ce Programme prioritaire ont l'avantage non seulement de viser un cycle de croissance autour des filières porteuses de la production nationale, mais aussi de favoriser l'autosuffisance alimentaire et de susciter un processus de développement intégré et de lutte contre la pauvreté axé autour des mécanismes du développement de l'agro-industrie ou des industries de transformation agricole ;
- ***Les Programmes visant l'augmentation du taux de connectivité du territoire haïtien à l'internet et le développement du commerce numérique*** : Les actions prévues dans le cadre de ce programme tendent aussi bien à

permettre au pays de faire globalement un bond technologique en avant dans le domaine du numérique qu'à favoriser le développement de l'entrepreneuriat innovant ;

- **Le Programme visant la promotion de l'économie du savoir et le développement professionnel** : Les actions relevant de ce programme ont un double objectif, celui de favoriser une plus grande compétitivité d'Haïti notamment au niveau de la région et celui de relever le niveau technique de la main d'œuvre haïtienne afin de réévaluer la position des travailleurs haïtiens dans les chaînes de production et repositionner le pays dans la division internationale du travail ;
- **Le Programme visant le développement de l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes** : Les actions définies dans le cadre de ce Programme visent à la fois à lutter de manière structurelle contre le chômage massif des jeunes et à créer des conditions de création de richesse et de croissance de l'économie.

b) Dans le champ de la Politique fiscale et commerciale :

- **Le Programme visant la modernisation des structures de perception des ressources budgétaires** : Les actions consacrées dans le cadre de ce Programme ont pour objectif fondamental de permettre au pays de retrouver une souveraineté budgétaire grâce à l'amélioration de sa capacité de perception fiscale ;
- **Le Programme visant la promotion de l'équilibre budgétaire** : Les actions de ce Programme, notamment celle consistant à inciter l'optimisation de l'exploitation financière et commerciale des domaines privés de l'Etat à l'avantage non seulement d'éviter d'épuiser les dépenses budgétaires de l'Etat, mais aussi de permettre au gouvernement de créer de nouvelles sources de recettes publiques à partir d'une bonne mise en valeur de son patrimoine foncier et commercial ;
- **Le Programme visant la mise en œuvre d'une Politique d'équilibre de la balance commerciale** : Les actions inscrites dans ce Programme permettront au pays de susciter un processus d'amélioration des fondamentaux macro-économiques à partir du rétablissement de la balance de paiement, lequel va avoir un impact positif sur le taux de change, l'inflation et même la croissance ;
- **L'Axe visant le développement régional et local** : Les programmes et actions consacrés dans cet Axe ont pour objectif fondamental non seulement d'établir une équité de développement entre toutes les régions du pays, mais aussi de renforcer la gouvernance politico-institutionnelle des collectivités territoriales.

Ce qui est notable en fin de compte de souligner, c'est que ces deux Politiques publiques se distinguent des éléments de politique publique qui sont mis en œuvre par l'Etat haïtien dans les deux champs concernés dans le sens que pour favoriser l'amélioration du climat d'affaire, elles aménagent toutes deux des actions chargées de mitiger les risques de sécurité ou de violence communautaire.